

un arsenal à Toronto, ou d'en construire ailleurs, je ferai tout mon possible pour donner à mes amis de beaux édifices.

Si les crédits sont votés, je ferai construire les édifices. Mais je dois encore signaler à l'attention de mon honorable ami les nombreuses demandes que l'on nous fait. Si nous les accordions toutes, je suis sûr que nos honorables amis de la gauche nous blâmeraient vertement; ils parleraient de l'augmentation considérable des dépenses publiques. Je ne dis pas cela pour blâmer mon honorable ami de faire cette demande, mais seulement pour l'engager à avoir un peu de patience. Il y a d'autres parties du pays où, tout autant que mon honorable ami, les gens désirent avoir des arsenaux et des édifices publics. Il nous est impossible de répondre à toutes ces demandes. Toutefois, lorsque viendra le budget supplémentaire, mon honorable ami verra si son éloquent appel a produit quelque effet sur le gouvernement.

M. HUGHES (Victoria-nord) : Je désire dire un mot en faveur de la construction d'un arsenal pour le comté que j'ai l'honneur de représenter. Nous n'avons pas d'arsenal, bien que Toronto en ait un excellent. Il y a là près de cinq corps, il est vrai, et nous n'en avons qu'un. Je dirai respectueusement au ministre que le comté de Victoria est très désireux d'avoir un arsenal, et j'espère que l'honorable ministre s'en souviendra en préparant son budget supplémentaire.

M. INGRAM : Vu que les arsenaux semblent à l'ordre du jour et que je n'étais pas ici lorsque l'on a adopté le crédit de Saint-Thomas, j'aimerais demander à l'honorable ministre si son ministère a pour principe de ne pas permettre aux conservateurs de s'occuper de la construction d'arsenaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ce n'est certainement pas notre principe. Dans le cas de l'arsenal de Saint-Thomas, l'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire. J'ignore si l'entrepreneur est conservateur ou libéral. Si je comprends bien, il est conservateur.

M. INGRAM : Il vote tout de même pour les libéraux.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si je ne me trompe pas, j'ai reçu des lettres confidentielles me blâmant fortement parce que M. Green, qui n'est pas libéral, a eu l'entreprise. J'ai répondu que M. Green était le plus bas soumissionnaire, et, à mon avis, c'était une réponse satisfaisante.

M. INGRAM : M. Green vote pour les libéraux, bien que l'on dise qu'il est conservateur. Je ne trouve pas à redire à la façon dont J. M. Green et Cie ont obtenu l'entreprise, s'ils sont les plus bas soumissionnaires. Il est parfaitement reconnu que les arsenaux sont faits en grande partie par

M. TARTE.

des maçons en brique et non pas par des charpentiers. L'entreprise de la construction de cet édifice leur a été accordée pour \$29,221. La seule partie des travaux qui rapportera des bénéfices à M. Green, c'est la partie qui sera faite par des charpentiers, laquelle ne coûtera qu'environ \$5,000, le reste des travaux sera fait par des maçons en brique. J'apprends de source autorisée que dans la ville de Saint-Thomas, il n'y a pas un seul maçon en brique libéral. Il y a là des maçons en brique recommandables, mais ils sont conservateurs, et l'on a dit qu'il ne leur sera pas permis de poser une seule brique à cet édifice, simplement parce qu'ils sont conservateurs, et pour aucune autre raison. Mais, depuis, je crois savoir qu'un monsieur de la ville de London a obtenu l'entreprise de ces travaux en brique, et la raison, je suppose, c'est qu'il est un libéral marquant. S'il est permis au monsieur qui distribue les faveurs du gouvernement dans le comté d'Elgin d'exclure les maçons en brique de la localité pour les remplacer par des hommes qu'il fait venir de loin, je dis qu'il va probablement loin.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je me demande ce que je puis faire. M. Green était le plus bas soumissionnaire. Qu'il soit maçon en brique ou charpentier, c'est le plus bas soumissionnaire. Nous avons adopté le système d'adjuger l'entreprise au plus bas soumissionnaire, quel qu'il soit, à moins qu'il n'y ait de très fortes objections; par exemple, s'il avait une mauvaise réputation, cela nous justifierait, je suppose, de refuser de lui accorder l'entreprise. Mais en l'absence d'une raison de ce genre, la plus basse soumission doit être acceptée. Ensuite, il peut agir à sa guise, pourvu qu'il se conforme aux stipulations de son contrat. Je ne puis pas intervenir. Je ne puis pas aller trouver M. Green ou tout autre, et lui dire qu'il doit employer tels et tels hommes. Je lui paie le prix convenu lorsqu'il me livre ses travaux, et je n'ai rien autre chose à faire. Mon honorable ami voudra-t-il me dire quelle autre chose j'ai pu faire ?

M. INGRAM : Le chiffre d'une des soumissions était de \$31,000, et celui de la plus basse, de 29,000. Des renseignements que je tiens d'une source des plus autorisées m'apprennent que l'on a dit à M. Green que s'il ne s'engageait pas à ne pas prendre à son service ces maçons en brique de Saint-Thomas, il n'aurait pas l'entreprise. Si ceux qui distribuent les faveurs du gouvernement dans le comté d'Elgin peuvent agir ainsi, je dis qu'il est grandement temps de mettre fin à cette pratique.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'écouterai pas du tout celui qui me ferait une proposition de cette nature. Qu'aurait dit mon honorable ami si, au lieu de donner l'entreprise à M. Green,